

Edité le : 06/03/2023

Rapport d'analyse Page 1 / 2

SAUR VALLEE DU RHONE  
SYLVAIN FAURE

AGENCE GARD LOZERE  
250 AVENUE FLEMING  
30000 NIMES

Le rapport établi ne concerne que les échantillons soumis à l'essai. Il comporte 2 pages.

La reproduction de ce rapport d'analyse n'est autorisée que sous la forme de fac-similé photographique intégral.

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation, identifiés par le symbole #.

Les paramètres sous-traités sont identifiés par (\*).

Les paramètres co-traités aux laboratoires BIOFAQ (Accréditation 1-1674 portée disponible sur www.cofrac.fr) sont identifiés par (\*\*).

<b>Identification dossier :</b>	LSE23-30291	<b>Analyse demandée par :</b>	ARS DT DU GARD
<b>Identification échantillon :</b>	<b>LSE2303-30338-1</b>	<b>N° Prélèvement :</b>	00170994
<b>N° Analyse :</b>	00172347	<b>Nature:</b>	Eau de distribution
<b>Point de Surveillance :</b>	MAIRIE-PARTICULIERS COMMERCES ECOLE	<b>Code PSV :</b>	0000001232
<b>Localisation exacte :</b>	ROBINET 2 place Guillaume de sabran		
<b>Dept et commune :</b>	<b>30 SABRAN</b>		
<b>Coordonnées GPS du point (x,y)</b>	<b>X :</b> 44,1495180000	<b>Y :</b>	4,5461647000
<b>UGE :</b>	2491 - AGGLOMERATION GARD RHODANIEN SAUR		
<b>Type d'eau :</b>	T - EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE		
<b>Type de visite :</b>	D1	<b>Type Analyse :</b>	S.MB
<b>Nom de l'exploitant :</b>	SAUR AGENCE NIMES-GARRIGUES 1717 ROUTE D AVIGNON 30200 BAGNOLS SUR CEZE		
<b>Nom de l'installation :</b>	SABRAN (VILLAGE)	<b>Type :</b>	UDI
<b>Prélèvement :</b>	Prélevé le 02/03/2023 à 12h18 Réception au laboratoire le 02/03/2023 à 13h59 Prélevé et mesuré sur le terrain par CARSO LSEHL / BAILLE Dorian Prélèvement accrédité selon FD T 90-520 et NF EN ISO 19458 pour les eaux de consommation humaine Flaconnage CARSO-LSEHL		
<b>Traitement :</b>	EAU DE JAVEL		

Les données concernant la réception, la conservation, le traitement analytique de l'échantillon et les incertitudes de mesure sont consultables au laboratoire. Pour déclarer, ou non, la conformité à la spécification, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée au résultat.

Le laboratoire n'est pas responsable de la validité des informations transmises par le client qui sont antérieures à l'heure et la date de prélèvement.

Date de début d'analyse le 02/03/2023 à 17h54

Edité le : 06/03/2023

Identification échantillon : LSE2303-30338-1

Destinataire : SAUR VALLEE DU RHONE

Paramètres analytiques	Résultats	Unités	Méthodes	Normes	LQ	Limites de qualité	Références de qualité
<b>Mesures sur le terrain</b>							
Température de l'eau	11S-MB	11.8	°C	Méthode à la sonde	Méthode interne M_EZ008 v3	0	25 #
pH sur le terrain	11S-MB	7.4	-	Electrochimie	NF EN ISO 10523	1	6.5 9 #
Chlore libre sur le terrain	11S-MB	0.14	mg/l Cl2	Spectrophotométrie à la DPD	NF EN ISO 7393-2	0.03	#
Chlore total sur le terrain	11S-MB	0.18	mg/l Cl2	Spectrophotométrie à la DPD	NF EN ISO 7393-2	0.03	#
<b>Analyses microbiologiques</b>							
Microorganismes aérobies à 36°C 44h (PCA) (**)	11S-MB	< 1	UFC/ml	Incorporation	NF EN ISO 6222	1	#
Microorganismes aérobies à 22°C 68h (PCA) (**)	11S-MB	< 1	UFC/ml	Incorporation	NF EN ISO 6222	1	#
Bactéries coliformes à 36°C (**)	11S-MB	< 1	UFC/100 ml	Filtration	NF EN ISO 9308-1 - version 2000	1	0 #
Escherichia coli (**)	11S-MB	< 1	UFC/100 ml	Filtration	NF EN ISO 9308-1 - version 2000	1	0 #
Entérocoques intestinaux (Streptocoques fécaux) (**)	11S-MB	< 1	UFC/100 ml	Filtration	NF EN ISO 7899-2	1	0 #
Spores de micro-organismes anaérobies sulfito-réducteurs (**)	11S-MB	< 1	UFC/100 ml	Filtration	NF EN 26461-2	1	0 #
<b>Caractéristiques organoleptiques</b>							
Turbidité	11S-MB	0.10	NFU	Néphélométrie	NF EN ISO 7027-1	0.10	2 #
<b>Analyses physicochimiques</b>							
<b>Analyses physicochimiques de base</b>							
Conductivité électrique brute à 25°C	11S-MB	629	µS/cm	Conductimétrie	NF EN 27888	50	200 1100 #

11S-MB ANALYSE (S.MB) RECONTROLE BACTERIO (ARS11-2020)

Eau respectant les limites et références de qualité fixées par l'arrêté du 11 janvier 2007 et par les articles R. 1321-2, R. 1321-3, R. 1321-7 et R. 1321-38 du code de la santé publique pour les eaux de consommation humaine pour les paramètres analysés.

Si certains paramètres soumis à des seuils de conformité ne sont pas couverts par l'accréditation alors la déclaration de conformité n'est pas couverte par l'accréditation.

Jean-christophe D'OLIVEIRA  
Directeur Qualité

